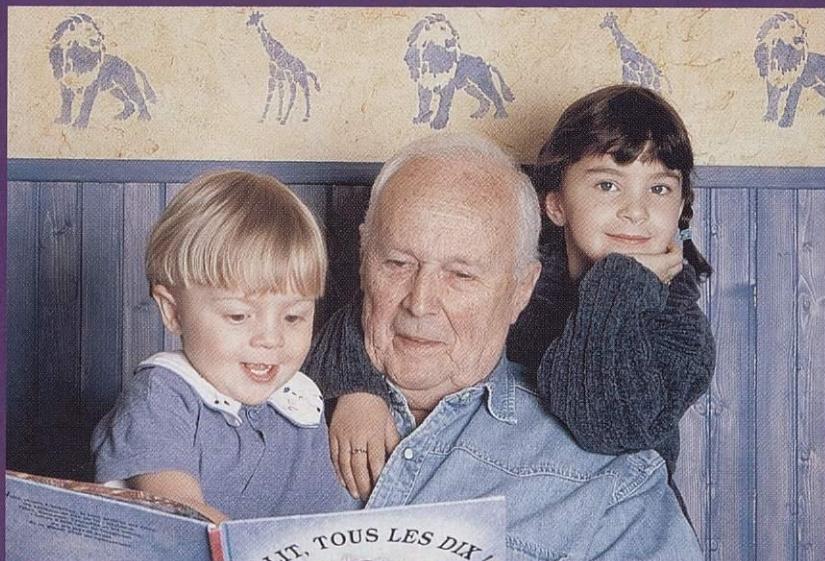


Profession EDUCATION

**Une réforme nécessaire pour un avenir solidaire
LA RETRAITE DANS TOUS SES DÉBATS**



Pour le Sgen-CFDT, la retraite n'est pas qu'un problème de durée de cotisation. Toutes les solutions doivent être envisagées, sans concession,

page 4

LYCÉES PROFESSIONNELS

Une intersyndicale
pour agir,

page 6

L'INSERTION DES JEUNES

Une mission
à reconnaître.

Dossier, pages 9 à 14



La GMF vous offre 1 mois d'assurance



**Mieux qu'un cadeau,
c'est votre 1^{er} avantage mutualiste.**

La Place - BANQUE

Offre réservée aux particuliers

Pour chaque nouveau contrat souscrit entre le 2 avril et le 30 juin 99, la GMF vous offre 1 mois d'assurance même si ce contrat ne prend effet que plus tard en 99. Cet avantage mutualiste n'est pas la seule raison qui vous fera venir à la GMF. Rejoignez une grande mutuelle d'assurance et bénéficiez, comme les 2,5 millions de sociétaires de la GMF, de contrats offrant

l'un des meilleurs rapports garanties/prix du marché. A la GMF, plus on est nombreux, plus c'est avantageux, c'est le principe mutualiste.

Appelez vite la GMF au

0 802 809 809
(0,79F TTC la minute)



KOSOVO

POUR QUE CESSE
L'HORREUR

Chambre noire

Il est indispensable de déboucher rapidement sur une initiative politique des Européens, la population de Serbie et du Kosovo n'a déjà que trop souffert.

En 1995 à Caen et en 1998 à Brest, lors de nos deux derniers congrès fédéraux, notre ami Agim Hyseni, président du syndicat de l'éducation, de la science et de la culture du Kosovo (SGASHR), avait décrit le martyre enduré par le peuple albanais de son pays. Depuis le début 1998 en particulier, Slobodan Milosevic a accéléré sa politique de répression. On se souvient des paroles d'Agim Hyseni : « *Faute d'avoir voulu comprendre et d'être intervenue à temps, la communauté internationale s'est embourbée dans la tragédie bosniaque (...). Pour chaque partie, il vaut mieux se parler avant la guerre et éviter la guerre en résolvant le problème d'une façon raisonnable.* »

Les dons destinés aux réfugiés du Kosovo peuvent être envoyés à la CFDT (préciser au dos des chèques "Kosovo") ou à l'Internationale de l'Éducation à Fond de solidarité de l'IE Compte bancaire : 310-1006170-75, banque Bruxelles-Lambert, 157, bd Anspach 1000 Bruxelles, Belgique

Il y a eu les négociations de Rambouillet et l'échec dont la responsabilité incombe avant tout au dictateur Milosevic. En effet, il faut rappeler que jusqu'à l'apparition de l'armée de libération du Kosovo (UCK), il y a deux ans, une grande majorité d'Albanais du Kosovo étaient en faveur d'une politique de non violence. Le régime de Milosevic a saboté tous les efforts fournis en vue d'un accord.

Manifester la solidarité avec le peuple kosovar

On ne pouvait laisser perduer le génocide au Kosovo. Pour autant le recours aux armes est là aussi un échec. De même que la direction des opérations menées par les États-Unis est la manifestation évidente de la faiblesse de l'Europe.

Il est indispensable de déboucher rapidement sur une initiative politique des Européens, la population de Serbie et du Kosovo n'a déjà que trop souffert.

Par ailleurs, s'il ne s'agit pas de faire le jeu de Milosevic en amenuisant les chances de retour des réfugiés, la France doit accueillir tous

Profession EDUCATION

avril 1999

86

éditorial Kosovo

page 3

actualité

La retraite en débat

page 4

Mobilisation pour la carte scolaire

page 5

Action intersyndicale dans les lycées professionnels

page 6

Le Sgen-CFDT à l'aide des emplois jeunes

page 7

international

Les "disparitions" en Algérie

page 8

dossiers

L'insertion des jeunes, des dispositifs de l'Éducation nationale à reconnaître

pages 9 à 14

infos

Notes de lecture et petites annonces

page 15

métiers

Le cauchemar des infirmières d'internat

page 16

Brèves catégorielles

pages 16 et 17

l'invitée

Hanifa Cherifi

page 18

Médiatrice pour les "affaires" de voiles

Couverture : E. Dal Secco et Chambre noire



SGEN CFDT

Une dynamique solidaire

manifester notre solidarité en répondant massivement et rapidement aux demandes d'aides financières et matérielles des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Plus que jamais, il faut dire non au génocide, non à la violence. Le Sgen-CFDT interviendra dans ce sens au sein de l'Internationale de l'Éducation et du Comité syndical européen de l'Éducation.

Jean-Luc Villeneuve
Le 13 avril 1999

EN BREF

ACCORD POUR L'INTÉGRATION

Depuis le 17 mars, un comité de suivi de l'accord pour l'intégration des instituteurs dans le corps de professeurs des écoles (PE) veille à l'application des mesures réglementaires liées à l'accord, comme l'accélération des intégrations et la répartition des places par les différentes voies d'accès. Il doit également débattre des mesures qualitatives pour l'amélioration du fonctionnement des écoles : formation continue, remplacement, décharges de direction, mise à plat des frais de déplacement. Le Sgen-CFDT a rappelé que l'accord valait engagement pour un maintien du potentiel de 36 semaines de formation sur le temps d'enseignement et pour l'amélioration des conditions de défrétement des personnels itinérants. Cet accord doit conduire dès cette année 20 735 instituteurs à intégrer le corps de PE (au lieu des 14 850 initialement prévus).

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Des assises nationales de l'éducation à l'environnement se dérouleront entre novembre 1999 et février 2000. Dans la suite des forums Planét'Ère (forum français et forum de Montréal), ces assises seront l'occasion de débattre et d'avancer sur la place à donner à l'éducation à l'environnement. Elles se préparent dès maintenant dans les régions. Les rencontres régionales permettent de confronter les expériences au plus près du terrain. Parce qu'il porte la volonté de développer la pratique de l'éducation à l'environnement, le Sgen-CFDT s'inscrit dans cette opération et invite les adhérents à faire de même.

CONTRATS ÉDUCATIFS LOCAUX

Un groupe de suivi interministériel des contrats éducatifs locaux (CEL) s'est mis en place. Ségolène Royal annonçait 87 contrats signés au 10 mars 1999 et plus de mille en préparation. Marie-George Buffet a précisé que les projets déjà engagés seraient poursuivis et admis avoir peu de moyens à engager. La revue Rythmes repartait sous le titre Grain de CEL et un forum Internet y est consacré (<http://www.education.gouv.fr/cei/forum.htm>). Le Sgen-CFDT a publié un communiqué pour demander une politique volontariste en matière de rythmes et de financement, et pour que soient clarifiés le rôle des différents partenaires et l'articulation avec la Charte du XXI^e siècle.

VIVEMENT DIMANCHE

LA RETRAITE EN QUESTIONS

Le rapport Charpin sur l'avenir des retraites relance un débat nécessaire. Pour le Sgen-CFDT, la retraite n'est pas qu'un problème d'âge. L'allongement de la durée de cotisation n'est pas la bonne réponse à de vraies questions. Et pour la CFDT, garantir à chaque retraité un revenu de remplacement correct demande que toutes les solutions soient envisagées, sans concession.

L'avenir des retraites pose problème. L'évolution démographique va modifier le rapport entre actifs et retraités, entre le nombre de cotisants et celui des bénéficiaires d'une pension. Après le livre blanc (1991), le rapport Briet (1995), l'échec de la réforme à la hussarde annoncée par Alain Juppé, le gouvernement a chargé le commissariat au Plan de dresser l'état des lieux, d'établir des projections jusqu'en 2040 et de faire des propositions de réforme.

DES PROPOSITIONS DE RÉFORME

L'avenir est certes incertain mais l'arrivée des baby boomers à l'âge de la retraite oblige à faire évoluer le système des retraites pour garantir à chaque retraité un revenu de remplacement correct (75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète). Le rapport Charpin avance l'idée d'uniformiser la durée de cotisation sur la base de quarante ans (le secteur public rattraperait le privé) puis de la porter à quarante-deux ans et demi pour tous. Le Sgen-CFDT conteste cet allongement qui retarderait d'autant l'entrée dans le monde du travail des actuels moins de vingt ans. Maintenir en activité des personnels de plus en plus âgés en présence de publics jeunes de plus en plus difficiles ne va pas non plus dans le sens de l'amélioration du Service public.

En décembre dernier, la CFDT réunie en congrès à Lille a réaffirmé avec force les principes de base qui doivent guider l'évolution du système des retraites en France.



Chambre noire

D'abord, conserver le contrat existant entre les générations. Quel que soit le régime, ce sont les actifs qui, par leurs cotisations, assurent le financement des retraites et pensions versées aux retraités d'aujourd'hui. Ensuite, préserver les droits acquis des actifs pour leur carrière passée, en

particulier pour ceux qui approchent de la retraite. Et enfin, les droits des actuels retraités ne doivent pas être touchés. L'ensemble de la CFDT doit poursuivre le débat et faire des propositions pour refonder la répartition.

Marie-Agnès Rampnoux

UNE ASSIETTE COMPLÈTE

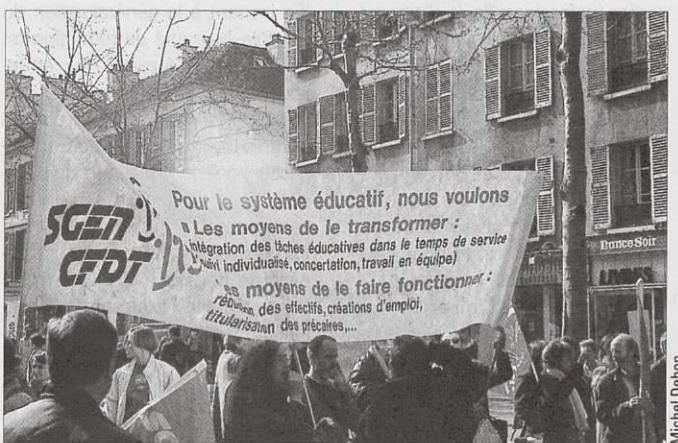
Il est nécessaire de s'interroger sur la part des salaires, des revenus de transfert, des profits dans le partage de la valeur ajoutée. De même, certains compléments de retraites (majoration pour enfants, validation de trimestres pour les femmes ayant eu ou élevé des enfants) ne sont pas liés à des cotisations vieillesse ; il est loisible de déconnecter ces avantages non contributifs et de les financer par l'impôt, la CSG. Ce qui existe déjà pour les salariés du privé. L'assiette des cotisations est également posée. Pour les fonctionnaires, la retraite pour pension porte sur le traitement brut. Primes et

heures supplémentaires sont exclues. Le Sgen-CFDT revendique depuis toujours l'intégration des primes dans le traitement, ce qui emporte cotisation et prise en compte pour le calcul de la pension. Pour les heures supplémentaires, une retenue peut être envisagée mais, sauf à aller à l'encontre de la revendication de transformation des heures supplémentaires en emplois, elle ne peut servir à augmenter les cotisations vieillesse en vue d'accroître la pension individuelle. Cette cotisation pourrait par contre alimenter le fonds solidarité vieillesse ou le fonds de garantie des retraites...

CARTE SCOLAIRE

MAIGRE PRINTEMPS POUR LES COUCOUS

L'abandon du gel de l'emploi public, c'est la revendication portée par les enseignants du premier degré en grève et dans la rue le 15 mars 1999. La réponse apportée par les deux ministres ne satisfait pas le Sgen-CFDT. Il continuera d'agir pour obtenir l'abandon du gel de l'emploi public et les moyens nécessaires aux évolutions attendues de l'École.



Le 15 mars 1999, les enseignants du 1^{er} degré étaient dans la rue pour l'amélioration du Service public d'éducation.

Le classement des pays du G7 selon le taux de chômage coïncide avec le classement des mêmes pays selon le poids de la dépense publique. C'est à partir d'un pari politique aussi simpliste et magique que le gel de l'emploi public est justifié.

"Abandon du gel de l'emploi public", c'est bien là le slogan maître qui a mobilisé plus de 60 % des enseignants du premier degré le 15 mars dernier.

La situation hautement dégradée de l'emploi dans les écoles, l'annonce des mesures de rentrée, le non remplacement des personnels, des taux d'encadrement souvent inacceptables, l'abandon des actions de formation continue ont convaincu les personnels qu'une action de grève s'imposait.

Ainsi la politique de gestion des moyens a tôt fait de transformer les volontés rénovatrices du ministre en simple provocation. La baisse démographique invoquée pour justifier une telle pra-

tique comptable est réelle. Il n'en reste pas moins que la structure même des écoles, la nécessité de maintenir partout un service public de qualité et l'évolution des missions et des contraintes qui pèsent sur l'École rendent inacceptable cette gestion malthusienne de l'emploi.

DES MESURES MAIGRES ET INCOMPLÈTES

Prélevant la mesure du mouvement, Claude Allègre et Ségolène Royal ont reçu le Sgen-CFDT et le SnulPP-FSU le 22 mars pour annoncer des mesures aussi maigres qu'incomplètes.

Le prochain concours de recrutement des professeurs des écoles augmente certes son nombre de places de 9,5 % par rapport à 1998, mais cette augmentation n'a de sens que mise au regard des besoins liés au départ du corps (pour retraite). Le ministère n'est pas en mesure de trancher entre les valeurs projetées par les inspections académiques et les statis-

tiques de l'administration centrale. Dans tous les cas, celles-ci sont supérieures au recrutement envisagé. Les ministres annoncent par ailleurs une augmentation de l'autorisation de recours aux listes complémentaires pour l'année 1999-2000 à hauteur de trois mille cinq cent. Il convient tout de même d'avoir en tête qu'une telle autorisation - positive au premier abord - anticipera d'autant sur le recrutement en liste principale en 2000. La projection théorique d'une telle opération conduirait sous trois à quatre ans à embaucher plus par liste complémentaire que par liste principale.

Enfin, la carte scolaire 1999 reste inchangée. Aucun emploi nouveau ne sera créé. Au-delà des postes classes, sur lesquels les inspecteurs d'académie ont maintenu la priorité, l'amélioration du fonctionnement des écoles passe par un abondement des moyens pour la formation continue, le travail en équipe, les décharges de direction, les réseaux d'aide, et les brigades soutien, langues ou animation. On continue à ignorer les besoins impérieux de départements qui connaissent des retards d'attribution depuis de nombreuses années.

Aussi, en l'absence d'avancées supplémentaires sur l'emploi dans le premier degré, le Sgen-CFDT engagera de nouvelles actions visant à obtenir du gouvernement qu'il renonce au gel de l'emploi public et engage une véritable négociation sur les moyens nécessaires aux évolutions attendues de l'École.

Maurice Bossuat

EN BREF

LA RECHERCHE EN DÉBAT

La mission parlementaire, confiée par Lionel Jospin à Jean-Yves Le Déaut et à Pierre Cohen, constitue une réponse du Premier ministre à la demande d'un large débat sur la Recherche, formulée depuis plusieurs mois sous des formes diverses dont les manifestations de novembre et décembre 1998. L'objectif : faire des propositions visant notamment à renforcer les liens entre organismes de recherche et enseignement supérieur, à adapter les procédures de recrutement et d'évaluation, à donner aux jeunes chercheurs plus d'autonomie scientifique. La méthode : la concertation la plus large qui devrait entre autres se manifester par un colloque de synthèse finale en mai ou juin 1999.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Le projet de création d'une "licence professionnelle" se précise. Celle-ci est conçue prioritairement en vue d'une insertion professionnelle et doit offrir aux étudiants titulaires de BTS, DUT, Deust ou Deug, aux élèves de classes préparatoires, aux publics de formation continue, de nouveaux parcours de formation dans l'enseignement supérieur.

La procédure d'habilitation doit nécessairement associer le monde professionnel dans la phase d'expertise du projet global de formation. L'université en est le maître d'ouvrage.

En l'absence d'étude sérieuse sur les besoins en termes de qualifications et auxquels devrait répondre cette formation, le Sgen-CFDT estime que la création d'un nouveau diplôme n'est pas opportune.

Il préconise dans le cadre des licences actuelles, l'élargissement de la liste des intitulés existants, en surlignant éventuellement ces mentions spécifiques sous l'étiquette "technologiques et professionnelles".

ACCORD SALARIAL

Augmentation pour tous, mieux pour les autres...

Un point d'indice pour tous et 0,8 % d'augmentation pour la valeur du point, à partir du 1^{er} avril 1999.

C'est l'application de l'accord salarial signé il y a plus d'un an par la CFDT, la CGC, la CFTC-FO et l'Unsa.

EN BREF

PETITS PROGRÈS
AU LYCÉE

Faisant un premier petit pas dans le sens d'une avancée de la réforme des lycées, le ministre annonce une dotation complémentaire de 7 900 heures qui devrait porter à 4 heures hebdomadaires le potentiel d'aide aux élèves pour un quart des classes de seconde, dans les établissements accueillant le plus d'élèves en difficulté.

PETITS PROGRÈS
EN HEURE SUP

Après la mesure de l'été 1998 qui a conduit à la baisse du taux de rémunération des heures supplémentaires, le ministre fait un pas dans le sens de la satisfaction d'une vieille revendication du Sgen-CFDT - celle de la suppression de l'obligation des heures supplémentaires - en ramenant à une heure supplémentaire l'obligation pour nécessité de service. La rémunération de cette heure unique est augmentée de 20%.

ÉLECTIONS

Dans l'enseignement agricole public, le Sgen-CFDT progresse légèrement chez les adjoints administratifs (9,75%) et surtout entre à nouveau à la CAPIN des Sasu avec 11,95% (+3,64). Le Snetap-FSU (53,43%, - 1,68) perd 1 siège (4 au lieu de 5). FO (23,66%, - 0,98) conserve son siège. L'Unsa obtient 4,58% (- 1,78) et la CGT 6,36% (+0,86).

D'autre part, avec 33,27% des voix aux élections du conseil d'administration (CA) du CNRS, le Sgen-CFDT conforte sa place de première organisation syndicale au CA, avec une progression de 4,5 points et obtient deux sièges sur quatre.

DROITS DE L'ENFANT

L'assemblée générale du Cofrade (Conseil français pour les droits de l'enfant rassemblant plus de 120 organisations, dont le Sgen-CFDT) a réaffirmé sa volonté de voir appliquer par la France la convention internationale des droits de l'enfant. Faire connaître les dispositions de la convention, proposer les adaptations législatives sont des urgences. Les libertés d'association, d'expression, de pensée, de conscience, les droits à la santé, à l'éducation, à la famille, la protection des enfants doivent se concrétiser. Au-delà du temps fort que constitue chaque année la journée du 20 novembre, le respect des droits des enfants doit être aussi à l'œuvre à l'école au quotidien.

LYCÉES PROFESSIONNELS

UNE INTERSYNDICALE POUR AGIR

Le Sgen-CFDT, L'Unsen-CGT et le SE-Fen ont décidé, dans cette période de concertation sur l'enseignement professionnel, d'interroger ensemble le ministre par le biais d'une lettre ouverte sur la charte des lycées professionnels, tant sur la forme que sur le fond. Voici la lettre.

Monsieur le Ministre,

Après avoir ouvert de nombreux dossiers concernant le système éducatif et ses missions, vous avez voulu rassembler, dans une charte, les principes qui devraient guider la rénovation de l'enseignement professionnel, document qui a été élaboré sans véritable concertation avec nos organisations.

Si la charte du lycée affirme l'égalité digne des trois voies, nous déplorons que cette reconnaissance ne s'exprime pas au-delà des intentions.

En effet, les propositions pour la voie professionnelle apparaissent sans souffle, sans ambition, sans véritable réflexion sur les contenus de formation.

Par ailleurs, d'un enseignement professionnel dit intégré, terme que nous récusons vu son ambiguïté, les propositions faites risquent, à nouveau, de marginaliser la voie professionnelle du lycée alors qu'elle avait su se donner une identité nouvelle, une autre dynamique, notamment avec les baccalauréats professionnels.

Nous ne saurions accepter, ni une adaptation étroite des formations aux besoins des entreprises, ni la mise à disposition des PME/PMI de la plate-forme technique des lycées professionnels sans que soient prévues les conditions d'un partenariat mutuellement avantageux.

Des réflexions novatrices sur les contenus de formation et sur les diplômes sont occultées :

- l'absence d'objectifs clairs assignés au CAP et au BEP détruit toute lisibilité sur le niveau V et aboutira, de fait, à marginaliser le CAP.
- que signifie un BTS spécifique aux élèves de lycée professionnel ? Si les jeunes titulaires d'un Bac Professionnel doivent pouvoir accéder au BTS, cela doit être non dans le cadre d'un diplôme spécifique, mais celui d'un diplôme reconnu dans les conventions collectives.

À tout penser en fonction d'une in-

sertion professionnelle, la charte oublie que le lycée forme des jeunes à une qualification professionnelle mais aussi des citoyens. La charte consacre moins de dix lignes à l'enseignement général. Le texte se limite à quelques principes d'une grande banalité qui marquent une vision réductrice des articulations entre enseignement général et enseignement professionnel.

Un volume horaire important est consacré à la réalisation de projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, sans définition de ces derniers, sur lequel viendraient se greffer, à la fois, l'enseignement général et une aide individualisée aux élèves en difficulté, mais l'économie générale du projet ne laisse pas apparaître les modalités de la mise en œuvre, notamment dans le service des enseignants.

Se trouve toujours posé le problème des périodes de formation en entreprise. Vous en modifiez la durée, vous les repoussiez en fin d'année scolaire, vous dessaisissez l'équipe pédagogique de leur organisation et de leur suivi.

Pour empêcher les dérives et dysfonctionnements constatés, nous estimons qu'il y a besoin de donner un cadre à ces périodes qui pourrait être celui d'une charte des stages en entreprise, incluant les conditions d'organisation, d'évaluation et de suivi par toute l'équipe pédagogique.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à de véritables problèmes de recrutement des élèves. Nous ne pouvons que souscrire à une campagne de promotion de la voie professionnelle, faut-il encore que cette voie apparaisse comme attractive pour les jeunes.

Nous sommes les uns et les autres favorables à une réflexion sur l'organisation de l'année scolaire. Cependant, la manière dont vous abordez ce problème aboutira, là encore, à un blocage, des dysfonctionnements dans les établissements et à des aggravations des conditions de travail.

(En incitant à la généralisation du contrôle en cours de formation tel qu'il est organisé aujourd'hui, en repoussant les examens dans la première quinzaine de juillet, en plaçant la formation continue des enseignants hors de leur temps de service, notamment pendant les périodes de vacances...)

Il apparaît également comme une impérieuse nécessité que l'ensemble des personnels exerçant dans l'enseignement professionnel obtiennent la reconnaissance de la totalité de leur charge de travail, et ce dans le souci d'une légitime amélioration et réduction de leur temps de travail. Par ailleurs, il n'est plus tolérable, malgré vos déclarations, de ne pas régler, par des mesures concrètes, la discrimination horaire dont sont victimes les enseignants d'un certain nombre de disciplines professionnelles.

Dans les deux cas, la politique de gel de l'emploi public menée par le gouvernement oblige toute création d'emplois.

Monsieur le Ministre, la formation professionnelle dispensée dans nos établissements publics est une formation de qualité. Nous y sommes très attachés et souhaitons vivement son développement, sa valorisation ainsi que la valorisation de la mission des personnels.

Nos trois organisations constatent qu'en l'état, la charte n'apporte pas les réponses attendues car elle n'est pas à la hauteur des enjeux de la formation professionnelle.

Nous demandons que ce texte soit revu dans le cadre de véritables négociations incluant l'abaissement de l'horaire de service de tous les personnels qui exercent dans l'enseignement professionnel, et ce avec l'ensemble des organisations syndicales concernées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

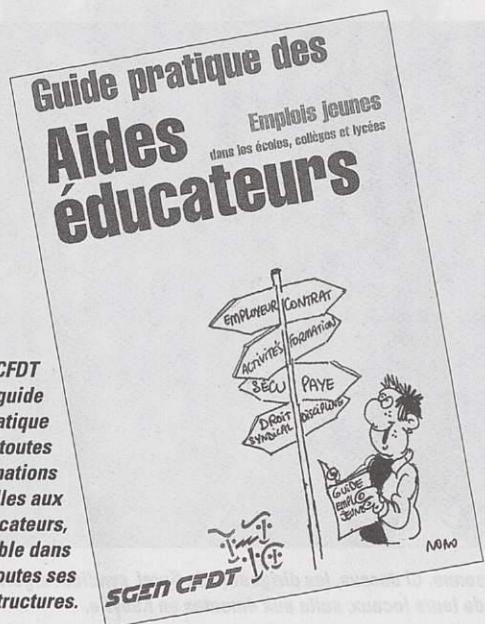
Unsen-CGT, Sgen-CFDT et SE-Fen

ACTION SYNDICALE

AIDER LES EMPLOIS JEUNES

Le dispositif "Nouveaux services, nouveaux emplois" a créé de nombreux emplois jeunes dans l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et l'Enseignement agricole public.

Pour le Sgen-CFDT, c'est l'occasion de mettre en pratique son expérience de syndicat général pour aider ces nouveaux collègues.



Le Sgen-CFDT a édité un guide pratique contenant toutes les informations essentielles aux aides éducateurs, disponible dans toutes ses structures.

Réunions, stages, soutien aux jeunes, le Sgen-CFDT n'épargne pas ses efforts pour aider les personnels en contrat emploi jeunes.

Depuis la création de ces nouveaux emplois, le Sgen-CFDT travaille avec les collègues différents que sont les titulaires de ce contrat. Différents de par leur statut salariés de droit privé et non agents publics, différents de par les missions qu'ils exercent.

Le Sgen-CFDT a interpellé les ministres sur leurs droits à élire des délégués porteurs de leurs attentes et revendications auprès de l'employeur direct (chef d'établissement) mais aussi auprès du recteur.

Chargé d'examiner les conséquences de la présence de ces personnels sur l'évolution des métiers, sur les attentes des personnels, le Comité national de suivi

des aides éducateurs composé de représentants des fédérations représentatives des personnels, des élus locaux et des associations péri-éducatives ne peut se substituer à cette représentation directe.

FORMALISER LES PROJETS PERSONNELS

Dans cette instance, le Sgen-CFDT a obtenu que les deux cents heures de formation par an soient reportées sur l'année suivante lorsqu'elles n'ont pu être utilisées en cours d'année.

L'ÉTAT DES EMPLOIS JEUNES

50 à 60 000 jeunes recrutés dans le cadre du dispositif "Nouveaux services, nouveaux emplois" exercent dans les établissements scolaires et universitaires. La très grande majorité sont des aides éducateurs, 500

Le Sgen-CFDT est également intervenu pour qu'une aide soit apportée au jeune pour mûrir son projet de formation, pour l'aider à le réaliser.

De nombreux syndicats Sgen-CFDT organisent régulièrement des rencontres avec les jeunes, les aident à mieux formaliser leurs projets que ce soit dans l'exercice de leur métier ou face à leur avenir notamment leurs attentes en matière de formation. La dernière en date a eu lieu en Corse le 8 avril, elle a réuni un peu plus de deux cents des cinq cent soixante aides éducateurs de l'île.

Du 31 mars au 2 avril, une session de formation des équipes départementales en charge de ce dossier a réuni une trentaine de militants à Marly-le-Roi. Beaucoup de questions techniques mais aussi des interrogations et des réflexions sur ces jeunes qui, par leur présence dans les écoles et les établissements scolaires, obligent les enseignants à s'interroger sur leur métier. Aujourd'hui, il serait difficile de se passer de ces travailleurs qui ont su prendre toute leur place dans le système éducatif. Le Sgen-CFDT fait des propositions pour pérenniser ces emplois.

Marie-Agnès Rampnoux

environ sont Auxiliaires de la Vie universitaire (AVU) et travaillent dans les universités, et 470 exercent dans les établissements de l'Enseignement agricole public, (voir *Profession Education* n° 85 de mars 1999).

EN BREF

AIDES ÉDUCATEURS EN MOSELLE

Une première victoire en Prud'hommes pour les aides éducateurs mosellans, grâce au Sgen-CFDT.

Les départements d'Alsace et de Moselle bénéficient d'un statut local très favorable en matière d'assurances sociales. En particulier, la législation en vigueur indique que les salariés du privé conservent l'intégralité de leurs revenus en cas de maladie et qu'aucun délai de carence ne leur est opposable.

L'Éducation nationale a refusé d'appliquer le droit local aux aides éducateurs, au motif que leur employeur était de droit public.

Le Sgen-CFDT Moselle a bien évidemment contesté cette interprétation et a déposé plainte pour une aide éducatrice. Au cours de l'audience de conciliation devant le tribunal des Prud'hommes de Thionville le 12 février, la collègue a été rétablie dans ses droits.

Suite à de nombreuses interventions du Sgen-CFDT tant auprès du préfet que du recteur, l'ensemble des aides éducateurs bénéficie maintenant du droit local.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Première étape de la loi sur la formation professionnelle repoussée à l'an 2000, le livre blanc prescrit le 17 mars 1999 par Nicole Péry se fonde sur un principe essentiel : le droit à la formation de chaque individu tout au long d'une vie.

Ce droit transférable d'une entreprise à l'autre, garanti collectivement, pourrait se combiner avec le compte épargne temps lié à la réduction du temps de travail. Contrairement à ce que prône le Medef (ex CNPF), la place du diplôme reste centrale même si les diplômes et les titres « n'ont pas vocation à tout certifier. » Ils servent de référent social et leur obtention sera développée par la validation des acquis professionnels et une mise en cohérence des systèmes de certification.

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

EN BREF

CONTRE LA PRÉCARITÉ

La Confédération européenne des syndicats est engagée dans la lutte contre la précarité. Après avoir contraint les partenaires sociaux représentants du patronat en Europe à conclure un accord cadre en janvier 1999 qui clarifie la situation dans le secteur privé, la réflexion s'engage pour les services publics. Le Comité syndical européen pour l'Éducation (CSEE) a dans un premier temps lancé une enquête dans les différents pays membres. Le contrat à durée déterminée devient un mode de recrutement des personnels de l'Éducation et de la Recherche de plus en plus fréquent. Le CSEE a décidé d'approfondir la réflexion dans les pays où le problème est le plus significatif : France, Royaume-Uni, Finlande, Portugal, Norvège. Les membres du CSEE, dont le Sgen-CFDT, se sont retrouvés à Paris le 22 mars. Après les constats et l'analyse, le CSEE élaborera ses revendications.

ISRAËL

Président du Comité des étudiants de l'université de Bir Zeit, le Palestinien Lyad Habib Mohammed a été arrêté le 26 janvier dernier par le service de sécurité intérieure israélien (Shin Bet). Il est depuis maintenu au secret et son avocat, militant des droits de l'homme, n'a pu entrer en contact avec lui. On craint que cet étudiant ne soit soumis à la torture. Rappelons qu'Israël a légalisé le recours à la torture dans le cadre d'interrogations auxquelles sont soumises les personnes arrêtées, Palestiniens dans la quasi totalité des cas, pour des raisons politiques. Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du gouvernement israélien pour que Lyad Habib Mohammed soit autorisé à voir sa famille et son avocat.

TUNISIE

Il ne fait pas bon être militant de gauche en Tunisie. Au cours de ces dernières années, des milliers d'opposants ont été incarcérés en tant que prisonniers d'opinion, torturés et privés de tout contact avec l'extérieur. La situation est particulièrement préoccupante pour Jalal Ayaichi et Abdelmoumen Belanes, enseignants et syndicalistes. Après avoir déjà été par le passé condamnés pour délit d'opinion, ils ont à nouveau été arrêtés le 21 février dernier. Alors qu'ils souffrent des séquelles d'anciennes tortures, ils ont été placés au secret et leurs avocats ne peuvent les contacter.

ALGÉRIE

BRISE LE SILENCE SUR LES "DISPARUS"

La situation en Algérie ne s'améliore pas vraiment.

Chaque jour apporte son lot de massacres, attentats et drames.

Ce dont on entend moins parler, ce sont les "disparus".

Ce sont les femmes qui ont réagi, pour lever le tabou sur cette question.



La terreur continue en Algérie, elle n'épargne personne. Ci-dessus, les dirigeants du Satef, syndicat algérien d'enseignement, constatent la destruction totale de leurs locaux, suite aux émeutes en Kabylie.

Le peuple algérien n'en finit pas de vivre un calvaire. Personne n'ignore les massacres, les attentats quasi quotidiens et dont bien souvent on ignore les auteurs.

Mais on évoque moins souvent les "disparus". Dans sa revue du mois de mars, Amnesty International a décidé de mettre fin à la loi du silence.

Depuis 1993, quelque trois mille algériens, hommes, femmes, adolescents, ont "disparu" après avoir été emmenés par les forces de sécurité. Peu ont réapparu. Certains seraient morts, sans que les circonstances de leurs décès aient été éclaircies. Mais pour l'immense majorité d'entre eux, on ignore leur sort.

Ces "disparus" ont été arrêtés à leur domicile la nuit, voire sur leur lieu de travail. D'autres ont été enlevés dans la rue par des membres

de la police, des services de sécurité de l'armée ou par des miliciens armés par le gouvernement. On les soupçonnait d'être liés avec un groupe armé. D'autres ont simplement été dénoncés ou ont été enlevés sans raison apparente. Ces personnes appartiennent à toutes les catégories sociales comme Allaoua Ziou, agriculteur, Anima Bouslimane, secrétaire, Aziz Boulatrèche, journaliste ou encore Fayçal Beulatrèche, jeune lycéen.

PERSONNE N'EST ÉPARGNÉ

Elles habitent aussi bien les villes que les villages, riches, pauvres, jeunes, veuves âgées, de toutes tendances politiques... Aucun élément objectif ne semble réunir entre elles ces victimes.

Jusqu'en 1998, la question des "disparitions" était un tabou en Algérie.

Les familles elles-mêmes

n'osaient protester car elles craignaient pour leur sécurité et celle de leurs proches. Mais, surmontant leur peur, un groupe de mères, d'épouses, de sœurs, de "disparus" s'est organisé et s'efforce de manifester dans la rue.

Ces actions des femmes, soutenues par quelques avocats, ont fini par briser le tabou. Cette question, à la une des journaux, a fait l'objet d'un débat au Parlement et les membres de l'opposition ont interpellé à plusieurs reprises le gouvernement qui ne cesse de dire que les "disparus" ont dû rejoindre un "groupe de terroristes" !

Face à ce devoir de briser le silence, le Sgen-CFDT a pris contact avec le syndicat algérien d'enseignement, le Satef, afin de déterminer des interventions possibles.

Jean-Luc Villeneuve



Chambre noire

L'INSERTION DES JEUNES, DES DISPOSITIFS À RECONNAÎTRE

Avec la loi contre les exclusions, l'insertion devient une priorité au même titre que la santé et le logement. En première ligne se trouve la mission générale d'insertion du ministère de l'Éducation nationale. Mais ses animateurs sont toujours dans une situation de précarité.

Tour d'horizon de l'insertion.

Dossier coordonné par Claude Azéma

GRANDEUR ET MISÈRE...

Mission générale d'insertion, le sigle lui-même est révélateur de la difficulté de la tâche : une finalité ambitieuse - atteindre et faire réussir tous les jeunes - confrontée à une réalité de plus en plus difficile : l'insertion. Il faut aller chercher des jeunes qui, en échec pour diverses raisons, ont fui ou rejeté l'école et les convaincre peu à peu de la nécessité de se former pour obtenir une qualification. Ce sont actuellement chaque année plus de cinquante mille jeunes qui sortent du système éducatif sans rien. Si l'on y ajoute ceux qui sortent sans un diplôme de niveau CAP/BEP, cela fait presque cent cinquante mille jeunes en difficulté pour leur insertion.

La MGI joue un rôle pivot pour resocialiser, "rescolariser" des jeunes et leur donner des raisons d'espérer en un avenir professionnel. Pour ces raisons, les animateurs de la MGI développent des capacités particulières, d'écoute, de dialogue, de dynamisme, d'encadrement.

Or, loin de leur tresser des couronnes, l'institution les reconnaît mal et les traite comme des sous contractuels (le contrat à durée indéterminé n'existe pas dans la fonction publique) avec des règles de fonctionnement différentes pour un même type d'insertion d'une académie à l'autre, des conditions de travail et de rémunération différentes sans autre justification que la loi du "bon plaisir", ou encore des crédits de fonctionnement pour les actions tout à fait arbitraires. Bienheureux encore quand le rectorat n'utilise pas la ligne budgétaire de la MGI pour financer autre chose... Le Sgen-CFDT revendique pour ces personnels la titularisation sans concours, des règles nationales de fonctionnement et la transparence budgétaire.

Claude Azéma

LES MISSIONS DE L'INSERTION

Depuis 1982, les dispositifs d'insertion des jeunes de l'Éducation nationale ont considérablement évolué. Pour devenir un ensemble d'actions différentes vers des publics diversifiés.

Plus de quarante-cinq mille jeunes par an sont accueillis dans les dispositifs de la mission d'insertion de l'Éducation nationale. Inscrite dans la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 et confortée par l'article 54 de la dernière loi quinquennale de décembre 1993, la mission générale d'insertion (MGI) a pour but de conduire chaque jeune à une insertion sociale et professionnelle quel que soit son niveau de formation. Il faut d'abord repérer le jeune qui, à la suite d'un abandon prématuré du système scolaire (BTS compris) n'est inscrit dans aucun organisme de formation, pour établir avec lui un bilan des acquis. C'est ainsi que neuf mille cinq cents jeunes ont participé à une session d'information et d'orientation (SIO) en 1996-97. Puis un projet professionnel avec un contenu de formation approprié avec ou non alternance et dont les objectifs peuvent être, soit le retour dans une classe, ce que propose le module d'accueil en lycée (sept cents jeunes), soit la préparation à un diplôme. Les modules de préparation d'examen par alternance



Chambre noire

Mission : conduire chaque jeune à une insertion sociale et professionnelle quel que soit son niveau de formation.

(Morea) ont concerné cinq mille jeunes.

FORMATION QUALIFIANTE

D'autres modalités sont plus centrées sur le développement d'une phase de transition privilégiée avant d'aborder une formation qualifiante. Ce sont les cas des cycles d'insertion professionnelle

par alternance (Cippa, quatorze mille jeunes). Le projet d'itinéraire personnalisé d'accès à la qualification et l'emploi (Ithaque) a concerné six cents jeunes. Ce dispositif très onéreux faisait partie de la part décentralisée de la formation professionnelle des jeunes aux régions qui ne l'ont guère développé. Il ressurgit modifié dans le projet de trajectoire d'accès à l'emploi (Trace) du volet emploi de la loi de lutte contre les exclusions. D'autres dispositifs de spécialisation existent encore en fonction de l'offre locale, dont les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) qui concernent dix mille jeunes. Des dispositifs nombreux, pour pouvoir s'adapter au nombre important de jeunes qui en ont besoin.

LE LEXIQUE DE L'INSERTION

Le Morea : module de préparation d'examen par alternance

Le Cippa : cycle d'insertion professionnelle par alternance

La FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

L'Ithaque : l'itinéraire personnalisé d'accès à la qualification et au diplôme

ARE : aide à la recherche d'emploi

AIE : action d'insertion dans l'emploi.

FI : formation intégrée

COMBATTRE L'ILLETTRISME

La journée d'appel de la préparation à la défense permet de repérer les jeunes en situation d'illettrisme. Un accord interministériel prévoit leur prise en charge.

Les ministres Martine Aubry, Ségolène Royal et Alain Richard ont signé le 23 septembre 1998 une convention de partenariat en ce qui concerne le dispositif de prise en charge des jeunes repérés en grande difficulté de lecture, lors de la journée d'appel de la préparation à la défense (APD). Au cours d'un entretien individuel, une aide personnalisée d'insertion leur sera offerte et s'ils le désirent, ils seront ensuite contactés par la mission locale ou la PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation) la plus proche qui désignera un correspondant chargé de définir avec le jeune ses besoins en matière de santé, de logement, de formation. La mission générale d'insertion des jeunes de l'Éducation nationale (MGI) sera associée à cette prise en charge qui s'inscrit dans la continuité du dispositif Trace (trajectoire d'accès à l'emploi).

Ségolène Royal veut générali-

ser sur l'ensemble du territoire la MGI et en étendre l'accès aux jeunes repérés lors de l'APD. Par ailleurs les chefs d'établissement ont l'obligation de suivre pendant un an les jeunes sortis du système scolaire.

La ministre souhaiterait renforcer la MGI avec les dix mille nouveaux aides éducateurs recrutés en collèges et les instituteurs débutant leur retraite, afin qu'ils deviennent des tuteurs pour les jeunes. Les centres multimédias des collèges seront mobilisés.

Le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme et la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes travailleront au niveau des départements en liaison avec les sites APD et les missions locales et les PAIO.

Un suivi de l'ensemble du dispositif sera assuré au niveau départemental et national.

Christine Durand

UN CIPPA MENACÉ

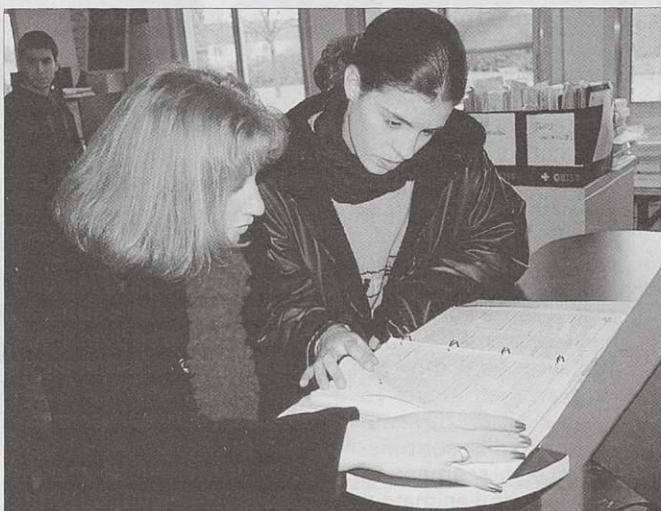
Depuis 1984 au collège Pasteur de Tours, à l'initiative du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme et de l'Éducation nationale, un Cippa s'organise autour de trois axes : image de soi, réapprentissage de la lecture, de l'écriture et/ou du calcul, éducation à la santé. En partenariat avec le centre dramatique régional de Tours, le projet d'équipe est centré sur l'écriture et le repère. Le souci d'individualisation est constant pour ces jeunes qui sont orientés ensuite soit vers des organismes de formation, soit vers le monde du travail par le biais de contrats aidés ou de struc-

tures intermédiaires. Un partenariat était à l'étude avec l'association Tsiganes et voyageurs de Touraine afin d'accueillir au Cippa de jeunes tsiganes sortant du système scolaire. Il semblerait cependant que, localement, l'administration ne considère pas ce projet comme opportun.

L'accord interministériel sur l'illettrisme devrait permettre de conforter la nécessité de maintenir ce Cippa qui fonctionne avec succès depuis quelques années et dont l'existence est menacée régulièrement au prétexte de la non rentabilité.

PROJETS DE CHAMPAGNE

Dans l'académie de Reims, une nouvelle notion est née de la réflexion engagée depuis la loi quinquennale. "L'espace projet", une dynamique d'insertion.



Chambre noire

Définir avec et pour tout jeune, avant sa sortie ou au moment de sa sortie du système scolaire, un projet de formation et d'insertion professionnelle, voilà l'objectif de "l'espace projet" mis en place dans l'académie de Reims. Il ouvre un champ de prestations multiples, de caractère individuel.

Née de la réflexion engagée à propos de la participation de l'Éducation nationale dans la mise en œuvre de la loi quinquennale relative à l'emploi et aux formations, notamment de l'article 54, l'espace projet veut coller la mission d'insertion à la dimension de bassin de formation.

Il s'appuie sur les structures des CIO mais propose un espace indépendant et clairement identifié dans la structure d'appui. Il réunit des compétences diverses d'animateurs contractuels MGI et de conseillers d'orientation psychologues et travaille en synergie avec les dispositifs extérieurs (mission locale, PAIO, ANPE...). La politique

de mise en œuvre de la mission générale d'insertion dans l'académie a privilégié le bassin de formation comme zone d'intervention favorisante. Dans ce cadre les bassins ont constitué des groupes "insertion" qui sont les pilotes des espaces projet dont ces derniers sont les relais permanents sur le terrain.

Pour autant, l'espace projet ne se substitue pas à la mission d'insertion des établissements scolaires et pour chaque jeune pris en charge, un travail de recherche de solutions internes doit avoir eu lieu dans l'établissement. L'entretien préalable à la prise en charge d'un jeune par l'espace projet est du ressort de l'établissement.

De par sa connaissance du public sortant, l'espace projet est une force de proposition des actions à mettre en œuvre pour les jeunes sortants. Une initiative locale bien dans la dynamique de l'insertion.

Nicolas Baudoin

L'ÉTHIQUE DE L'ITHAQUE

Pour s'adapter au mieux au besoin du jeune, l'itinéraire personnalisé d'accès à la qualification et au diplôme permet de multiples activités centrées sur la réinsertion vers une formation qualifiante. Description.

Fédérer des moyens internes ou externes à l'Éducation nationale pour permettre à un jeune en situation de décrochage des études en cours d'année (ou qui est déjà déscolarisé depuis plusieurs mois), de rejoindre une formation qualifiante, tel est l'objectif d'un suivi Ithaque, Itinéraire personnalisé d'accès à la qualification et au diplôme.

Les jeunes doivent être volontaires, avoir au moins 16 ans et ils bénéficient du statut scolaire puisqu'ils sont inscrits dans l'établissement de rattachement de l'animateur de la mission d'insertion qui assure le suivi.

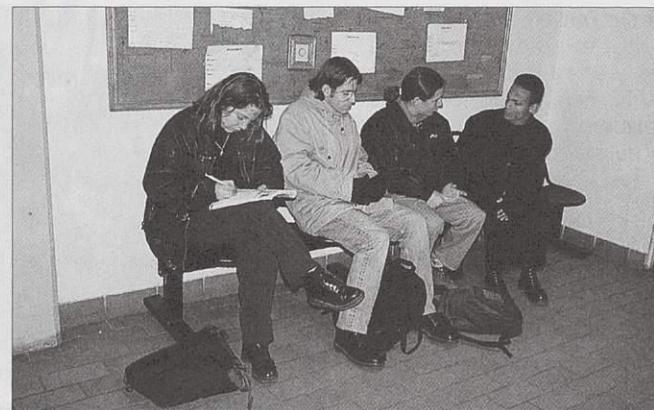
Le jeune est réellement "au centre du dispositif", puisque les objectifs, les contenus, la durée du suivi, le rythme de ses activités sont négociés avec lui.

ADAPTER LE DISCOURS À LA RÉALITÉ

Un parcours Ithaque peut déboucher sur toutes les formations existantes (reprise d'études, contrats de formation en alternance, stages de formation professionnelle...). L'Ithaque peut recouvrir des modes d'intervention assez variés d'une académie à l'autre.

Dans l'académie de Caen, par exemple, les suivis Ithaque sont proposés à des jeunes qui ne s'y retrouvent plus dans un fonctionnement en institution et en groupe (classe ou groupe de formation) ou qui, ne sachant pas s'y comporter, s'en sont fait exclure.

Les activités du jeune peuvent être très variées et doi-



Chambre noire

vent correspondre aux réels besoins et demandes du jeune : stages en entreprises, entretiens avec COP, mini stages essais en établissement scolaire ou centre de formation, contacts avec organismes sociaux pour régler des questions parallèles, mais déterminantes quant à son entrée en formation qualifiante (logement, santé, éducation, questions financières...).

À travers toutes les activités, l'Ithaque permet au jeune de confronter et d'adapter à la réalité ses discours, motiva-

Laurent Bruyère

MODULES D'ACCUEIL EN LYCÉE

Le lycée Mermoz à Montpellier met en œuvre avec succès depuis 1991 une expérience qui s'est transformée en Modal (module d'accueil en lycée). Il s'agit, soit de préparer des élèves de lycée de la seconde à la terminale à intégrer une formation professionnelle adaptée, soit de permettre aux élèves après bilan de leur acquis, d'élaborer un projet de formation avec réorientation

Jo Vincent

Pourquoi le choix du Morea ? Vous connaîtiez cette filière ?

Non. Le jour des résultats du bac, j'étais terriblement stressée car c'était la deuxième fois que je passais l'examen. Ma sœur et une amie m'accompagnaient. Tout de suite, c'est curieux comme dans certaines situations les lettres sautent aux yeux, j'ai vu mon nom dans la liste des recalés. J'ai cru que j'allais défaillir. Mon amie qui avait triplé sa terminale m'a dit « Inscris-toi dans un Morea, tu vas voir, ils vont bien t'encadrer. » J'étais dans un tel état physique que j'ai entendu Mururoa au lieu de Morea ! C'est bizarre qu'on ne nous parle pas du Morea au lycée. Alors qu'on nous disait que le bac était l'aboutissement de toute une vie d'élève, si on ne l'a pas, on nous laisse partir comme ça sans rien... Les profs ne s'inquiètent pas de ce qui nous arrive.

Après avoir raté une deuxième fois le bac on se sent perdu, on pense à soi, puis à sa famille. On se demande ce qu'on peut bien faire, en plus à 21 ans. Alors je me suis décidée. J'y vais, c'est la dernière fois que je tente : ça passe ou ça casse !

Et vous avez réussi. Pourquoi aviez-vous échoué auparavant ?

Je suis paresseuse.

C'est-à-dire ? Vous n'alliez pas en cours et vous ne travailliez pas ?

Non, je ne manquais pas et je faisais mon travail, mais j'étais lente ; j'ai besoin d'apprendre et de faire des exercices. Ma sœur, que j'ai toujours envie, travaille beaucoup plus vite que moi ; et j'ai des idées mais des difficultés à les transcrire.

« LE MOREA, UN BONHEUR CONTRE LE MALHEUR DE L'ÉCHEC »

Des yeux brun profond en amande, une cascade de boucles cuivrées, un rire clair et un sourire épanoui, Assetou est heureuse désormais en Deug de Communication, grâce au module de préparation d'examen par alternance, le Morea. Elle raconte son succès laborieux au bac.

Pourtant vous vous exprimez aisément avec des expressions parfois recherchées. Vous avez dit tout à l'heure "j'ai cru défaillir" alors que la plupart des gens auraient dit "j'ai cru me trouver mal".

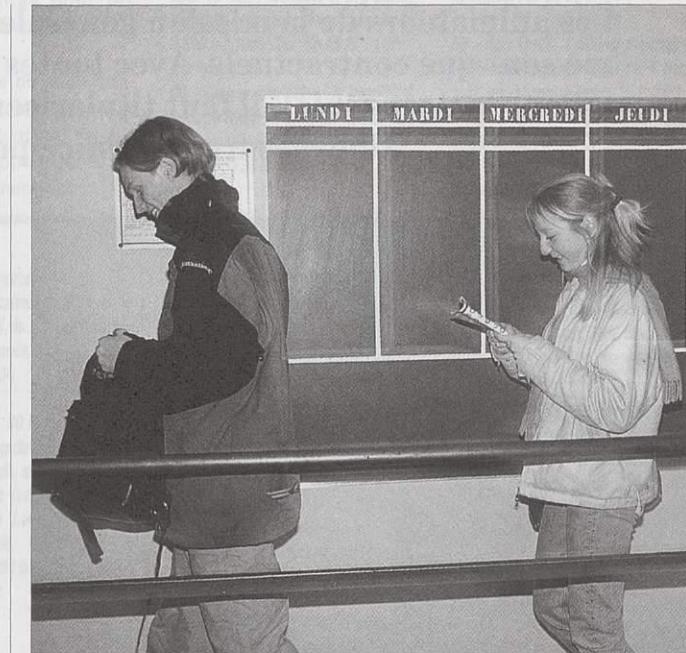
À l'oral, je n'ai pas de problèmes, je ne manque pas de vocabulaire, j'ai beaucoup lu et mes parents se sont beaucoup occupés de moi et m'ont toujours soutenue, c'est ma chance... Je trouve que le Français est une super belle langue.

Alors qu'est-ce que le Morea vous a apporté de plus que les cours normaux ?

D'abord c'était cool, les profs nous considéraient autrement, plus comme des étudiants, on pouvait leur demander d'approfondir leurs explications quand on avait une lacune. Ils avaient une attitude ouverte, on pouvait leur parler sans crainte, on n'était pas obligés de leur mentir, leur cacher par exemple que si l'on n'était pas venu c'était parce qu'on n'avait pas accompli le travail demandé. Ils nous soutenaient individuellement.

Cela ne veut pas dire que vous aviez un travail personnel très lourd ?

Non justement car on tra-



Chambre noire

« Dans le Morea, les profs nous considéraient autrement, plus comme des étudiants. Ils nous soutenaient individuellement. »

dis une bêtise, réponds ! » Mais quand on se lance, ils nous regardent avec une telle tête qu'on finit par se taire. J'aime qu'on me laisse m'exprimer et quand on me coupe les vivres comme ça, je doute et je perds confiance en moi.

Et j'ai enfin eu ce bac. Je souhaite à tout le monde ce moment de bonheur. Je suis à la fac, mon âge importe peu. Je côtoie des gens de 40 ans, certains qui recommencent d'autres études, d'autres qui reviennent à la fac après avoir travaillé. C'est bien, c'est un enrichissement, il y a un échange. Je suis heureuse, cette filière culturelle me plaît. J'y réussis.

Je suis retournée au lycée pour expliquer aux élèves ce que c'était qu'un Morea et que c'était formidable et je leur ai parlé dans leur langue. « N'ayez pas peur, ne perdez pas confiance, vous n'êtes pas des tâches. »

Propos recueillis par Claude Azéma

INTÉGRER LES ANIMATEURS DE L'INSERTION

Les animateurs de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale ne sont que contractuels. Avec toutes les conséquences de cette situation.

Pour le Sgen-CFDT, il faut titulariser tous ces collègues, sans concours.

Une mesure de justice pour un métier exigeant.



Chambre noire

Mal reconnus, les animateurs de l'insertion sont environ huit cents en France. Non seulement ils organisent et gèrent les dispositifs, mais ils peuvent suppléer aux enseignants quand ceux-ci (qui enseignent en heures supplémentaires) viennent à faire défaut. Ils n'ont pas la garantie de l'emploi, ils sont contractuels avec des contrats qu'il suffit de dénoncer deux mois avant la reprise, c'est-à-dire juste au début des vacances scolaires ! Mais leur contrat peut être jusqu'au tout dernier moment revu à la baisse, mi-temps ou pourcentage du temps complet en fonction des besoins locaux. Chaque rectorat possède une autonomie de gestion sans transparence aucune sur cette ligne budgétaire qui peut être utilisée à autre chose, ce qui aboutit à des seuils par formation très différents. Ici il faudra

quinze élèves pour ouvrir un Cippa, et ailleurs trente !

Les frais de fonctionnement sont variables non en fonction du nombre de jeunes accueillis, mais du budget de l'académie mûti par l'arbitraire de la hiérarchie. Les animateurs se voient proposer des grilles d'avancement différentes d'une académie à l'autre (jusqu'à plus de quarante ans de carrière pour pouvoir atteindre le dernier échelon !). On leur refuse parfois la part fixe de l'Isoe sous prétexte qu'ils ne seraient pas toujours en face à face avec les jeunes, et les indemnités réservées aux publics en difficulté leur échappent...

Le Sgen-CFDT, qui demande la titularisation sans concours pour ces personnels, réclame aussi au ministère une circulaire claire et équitable sur l'ensemble de ces questions.

Claude Azéma

UN PLAN D'ENFER

Voici un extrait d'une fiche de poste d'animateur d'un cycle d'insertion professionnelle par alternance, établie par Patricia Guilloté, animatrice de Cippa au collège Croix-Menée du Creusot (Saône-et-Loire), sur le modèle des fiches du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome).

Le Cippa est un dispositif de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale ; il n'existe pas de poste pour cette fonction, les personnels sont donc contractuels. L'animateur travaille sous la responsabilité du chef d'établissement.

Publics concernés : jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire, niveau VI (vingt jeunes accueillis sur l'année scolaire).

Responsabilités exercées :

- Encadrement d'une équipe (4 à 5 personnes) et coordination des intervenants (y compris les partenaires)
- Recrutement du personnel
- Coordination d'actions particulières
- Animation de séquences pédagogiques
- Gestion administrative et financière d'une petite structure en collaboration avec l'intendante, le secrétariat et sous la responsabilité du chef d'établissement

Les compétences communes :

- Sensibiliser et mobiliser les publics et les partenaires institutionnels sur le programme
- Analyser la nature du besoin de formation
- Informer sur les données administratives, législatives du système de formation
- Proposer et aider au choix de l'itinéraire de formation adéquat

- Évaluer, lors de l'entretien, les capacités des individus à entreprendre et suivre une formation

- Engager des interventions de médiation entre les usagers et les organismes concernés
- Créer une relation éducative personnalisée en utilisant différents supports
- Maintenir ou recréer les liens avec les familles et l'environnement social
- Évaluer régulièrement l'évolution des situations et réajuster éventuellement les interventions
- Participer au projet d'établissement

- Définir un contenu pédagogique, des objectifs
- Transmettre des savoirs, des savoir être et des savoir faire inscrits dans une progression pédagogique au moyen de techniques éducatives appropriées

- Diffuser de l'information auprès du public
- Entretenir des relations professionnelles avec l'environnement institutionnel et professionnel
- Établir rapport et bilan d'action

Spécificités :

- Accueil de la souffrance psychique
- Activités éducatives
- Activités d'insertion professionnelle
- Prévention de la délinquance
- Participation au recrutement des stagiaires
- Contrôle du coût de la formation
- Animation ou co-animation des sessions de formation
- Participation à l'élaboration de méthodes et d'outils pédagogiques

LE BIZUTAGE

On a beaucoup écrit sur le bizutage, nous rappelle René de Vos. Docteur en philosophie et sociologue, il connaît de très près la réalité du bizutage à l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers, encore en œuvre malgré la loi du 17 juin 1998. Son livre abonde de références aux travaux déjà menés. Il démonte le système et ses références idéologiques (soumission, obéissance, protection, sexism et virilité). Il apporte des faits précis pour démontrer ensuite qu'il ne s'agit pas d'un folklore, de traditions inoffensives mais d'actes délictueux ou criminels maintenant heureusement réprimés par les tribunaux.

Le bizutage, René de Vos - Éditions Presses universitaires de France - Collection Médecine et société - 1999, 128 pages, 55 F.

Voir sur le même sujet la revue *Panoramiques* n° 6, 1992, éditions Arléa.

MARIANNE ET LE PROPHÈTE

Dans cet essai, Soheib Bencheikh, docteur en Sciences religieuses et homme de foi, s'interroge : comment l'islam peut-il s'intégrer dans une société laïque ?

Après avoir tenté de préciser le concept de laïcité et le sens qu'il pourrait avoir pour les musulmans, l'auteur présente la position de l'islam en France : quasi inexistante lors du vote de la loi de 1905, il est devenu depuis la deuxième religion de France par le nombre de ses adeptes, mais reste non reconnu.

Les obstacles à cette reconnaissance sont analysés : mauvaise volonté politique, islamophobie, anachronisme de la théologie musulmane,

absence d'organisation hiérarchique dans l'islam, médiocrité des représentants de la communauté musulmane. La nécessité de revisiter la théologie musulmane, de distinguer les croyances et pratiques de l'islam des coutumes des peuples convertis s'impose. Au total, l'auteur pense que le passage de l'islam de religion majoritaire soutenue (et utilisée) par l'État - ce qu'il est dans ses terres d'origine - à une religion minoritaire confrontée à la neutralité positive de l'État pourrait être une chance de réforme et de modernisation de l'islam. Une chance aussi pour la France.

Cet ouvrage permet de renouveler la réflexion sur le sujet et d'envisager une issue digne et positive à la question de l'intégration des populations musulmanes dans la communauté nationale.

Marianne et le prophète, l'islam dans la France laïque - Soheib Bencheikh - Éditions Grasset - 1998, 282 pages, 115 F.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Vincent Fabre

Catherine Hirschmuller

COMITÉ DE RÉDACTION

J.J. Biger, I. Conversin, F. Lebocey, R. Piéuch, C. Renaud, P. Taurisson

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 5

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats

Généraux de l'Éducation

Nationale et de la

Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

fede@sgen-cfdt.org

PETITES ANNONCES

annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Éducation*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Vu le nombre de petites annonces en attente, elles sont publiées en fonction de leur date de réception. Merci de votre compréhension.

Échange

75 - Paris intra-muros, éch. app. 4 p. sur jard. public calme, bien desservi contre mais. bord de mer en Italie ou Grèce en juill. ou août.

Tél : 01 43 49 49 04

83 - Draguignan, 30 km mer, couple fonct. 3 enf. éch. grde mais. (140 m², 4 ch., poss. 4 couch. adultes + 4 enf., grde terrasse et terrain 1 600 m²) contre mais. à Lorient ou env. proches, 1^{re} qz août.

Tél : 04 94 50 60 91 h repas/soir ou 04 94 50 40 85 h bur.

Vente

32 - CC Pilote, dies., 83 000 km, CT OK, entret. gar., année 81, BEG, 48 000 F. Tél : 05 62 65 14 72

38 - St Christophe/Guiers, mais. de village, 62 m² habit. : 3 p., cuis., wc, sdb, cave, combles aménageables accessibles par esc. intr. jard., (100 m²), 150 000 F. Tél : 04 72 73 48 92

24 - 15 km Ribérac, mais. village ancienne, restaurée, cuis. amén. 40 m², salon, salle 2 cheminées anc., 2 ch., sdb, wc, grd grenier aménageable, garage, terrain 1 500 m², 300 000 F.

Tél : 03 26 82 04 43

ou 05 56 84 08 37

Locations

Hollande à vélo (25-55 km/j) avec péniche-balai comme hôtel confort, 2 880 F/sem tt comp. et Hollande îles, lacs, canaux sur voilier confort 26 m, 3 360 F/sem tout compris, ports pitor., musées, vélo, inscription indiv. ou cab. dble.

Tél : 05 59 68 93 43

64 - Anglet, juill.-août, 100 m plages, mais. 4/5 pers, terrasse vue mer.

Tél : 05 59 23 05 57

85 - St Gilles Croix de Vie Givrand, mais. neuve tt cft, 4/5 pers, gd calme, terrain ombragé clos.

Tél : 02 41 70 18 76

20A - Eccica - Suarella, Corse sud, appr. rdc, 10 mn mer, camp., très calme, 2 000 F/sem à 2 500 F/sem.

Tél : 04 95 28 42 08

43 - Auvergne, alt. 1 000 m, gîte 10 pl. tt cft (4 ch., 2 sdb, gd séj.) ds mais. rest. à l'anc. + terrain, sem. 1 980 à 2 885 F/sem. période, WE 890 F. Tél : 04 71 77 54 34

31 - Luchon, rés. calme, prox. Superbagneres télécab., T2+balcon sud, TB vue Pyrénées, tt cft, park., thermes, ctr remise forme, parcs, de 1 500 à 2 150 F. Tél : 05 45 22 21 70

06 - Cannes, rés. calme ds parc, F2 4 pers, terrasse, verdure, park., bus, ttes saisons, sem-quinz-mois.

Tél : 04 93 38 80 49

52 - Noncourt (Joinville 9 km, lac du Der 40 km), gîte rur. ind. 5 pers, 3 épis, 85 m², cour et terrain clos, portique, calme, pêche, excurs., prix/sem 1 000 à 1 550 F. Tél : 03 25 94 18 16

Val d'Aosta, 30 km de Courmayeur, alt. 800 m, ds pt village, mais. indiv. 2 niv., 6 pers, tt cft, lac à 15 mn, nbrs randos, libre juin à sept., 1 500 F/sem, réduc. sem. suppl. Tél : 01 46 58 67 73 (rép.)

24 - Montignac-Lascaux (12 km), petite mais. rest., 4 pers, sur vaste terrain, tt cft (lave linge, salon jard., gar.), nbrs circuits VTT, pisc. et tennis à 2 km, juin à sept., 1 350 F/sem, animaux non acceptés.

Tél : 05 55 32 67 39

29 - Bretagne, presqu'île de Crozon, mais. tt cft, 6/7 pers, très grd jard., vue mer des 4 p. princ., 1 600 à 2 900 F/sem, de mai à oct.

Tél : 02 99 81 50 42

85 - Sables d'Olonne, mais. 6/7 pers, prox. mer et commerces, juillet/août, sem/quinz.

Tél : 02 51 50 28 39

83 - Cte Var, villa meubl., 90 m², 4 pers, sans anim., mai à oct., 3 500 F quinz. Tél : 04 50 23 14 69 (soir)

35 - St Malo (Paramé), mais. indép., tt cft, plage 300 m, 4 ch. (8/9 pers), cuis., séj., 2 sdb, jard. clos, rue calme prox. commerces, juill. : 3 000 F/1 s., 5 500 F/2 s., 8 300 F/3 s.

Tél : 03 20 57 09 70

29 - Concarneau, mais. rénovée, 5/6 pers, jardinet, mer 5 mn, location été. Tél/fax : 02 98 97 39 30

65 - Mais. anc. rénovée, jard. ds village montagne entre Lourdes et Argelès Gazost, sem/quinz, maxi 6 pers. Tél : 03 22 84 13 59

58 - Nièvre, mais. campagne tt cft 6 pers. Tél : 01 60 85 13 56

20 - Cap Corse, 2 km plage, Bastia 30 mn, nature, ch. d'hôtes cft ds belle mais., de juin à fin sept., prix jour ou sem/pers. Tél : 04 95 32 06 20

24 - Mais. périgourdine, 20 km Bergerac, 4 pers, pisc. priv., espace, calme, 3 500 F/sem. et mais. 8 pers, 6 km Bergerac, 3 000 F/sem. Prix à disc. hs sais. Tél : 05 53 61 73 39

24 - Périgord, anc. ferme rén., tt cft, 6 pers, indép., grd jard., village 800 m. Tél : 05 53 08 07 61

05 - Aux Orres, 1 600 m montagne, lac Serre-Ponçon, studio cft 4 pers, prix enseignant, sem. : 1 000 à 1 500 F. Tél : 04 95 32 06 20 ou 06 08 30 52 44

Espagne - Sud Barcelone, grd logement, ttes périodes et B&B. Tél : 00 34 93 895 42 41 ou 00 376 8 29 521

06 - Vence, 2 km de la ville, 2 p.+cab., 40 m², ds coprop. fermée, jard., pisc., park., pas d'animaux, 2/4/6 pers, 1 650 F/2 300 F/3 750 F sem suiv. sais., rem. 10 % 2 sem. Tél : 04 76 96 03 85

06 - Mandelieu, 7 km Cannes, 2 km plage, pte villa indép. ds rue calme, 2 p., cuis., sdb, wc, 5/6 couch., chf. élect., park. ds jard., doc sur dem., 1 300 à 2 500 F/sem. saison. Tél : 04 78 89 92 18 ou 04 93 49 82 43

06 - Nice, meublé 4 p., cuis., sdb, terrasse ds villa plein sud, mer 1 km, 5/6 pers, juin, sept. 3 500 F/sem, juillet/août 4 000 F/sem, charges compteur. Tél : 04 93 97 02 11

05 - Briançon, app. tt cft 4/5 pers ds mais. indiv. récente, jard., park., calme, 1 km centre, prox. stations ski/gare, ttes périodes (mois, qz, sem.), prix selon. Tél : 04 92 20 67 ou 06 15 43 45 24

83 - Castelet, 10 km plages St Cyr et Bandol, mobil-home récent 4 pers avec terrasse, tt cft, parc résid. (tennis, pisc., jeux enfant...) ds pinède, qz en juin, août, sept. Tél : 04 92 20 20 67 ou 06 15 43 45 24

20 - Villa indép., bord mer, côte orientale entre Porto Vecchio et Solenzara, grd jard., 6/8 pers, tte période. Tél : 04 95 32 97 04 95 31 10 31

05 - Aux Orres, 1 600 m montagne, lac Serre-Ponçon, studio cft 4 pers, prix enseig. sem. : 1 000 à 1 500 F. Tél : 04 95 32 06 20 ou 06 08 30 52 44

26 - Baronnies, Hte Provence, mais. 5 p., 4 ch., tt cft, pleine nature, prox. rivière, calme, doc sur dem., 3 000 à 2 000 F/sem. Tél : 04 72 33 22 45

56 - Belle-Ile, mais. 6/9 pers., calme, grd terrain, libre du 09/07 au 11/08 et hors vacances scolaires. Tél : 02 35 74 20 85 ou 02 97 31 77 27

05 - F2 ou stud. ds mais. village prox. Briançon, sem. ou qz. Tél : 04 92 21 24 70

INFIRMIÈRES

LA VIE RÊVÉE DES ANGES

Infirmière à l'Éducation nationale, c'est loin d'être une vie de rêve. Pour les infirmières d'internat, ça serait plutôt le cauchemar. Le Sgen-CFDT exige une remise à plat de leurs missions et service.

Zoom sur les conditions d'exercice de leur métier.

Faut-il parler du métier ou des métiers d'infirmière de l'Éducation nationale ?

Si les missions sont comparables, leurs modalités d'exercice sont différentes selon que l'infirmière exerce sur un secteur géographique regroupant plusieurs établissements 1^{er} et 2nd degré (itinérante) ou qu'elle est affectée dans un établissement du 2nd degré (en résidence).

Les infirmières "en résidence" ont toutes des obligations de service régies par la circulaire du 22 février 1973 (voir ci-contre). Certaines sont affectées sur des postes logés dans des établissements avec internat. Et c'est là que le rêve tourne au cauchemar.

SANS LIBERTÉ NI INTIMITÉ

Chercher à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale en exerçant à l'Éducation nationale, c'est aussi ce qui a motivé Geneviève. Mais maintenant elle déchante : « Pour garder le bénéfice du concours, j'ai accepté un poste logé d'internat (le seul vacant) situé à cinq minutes de chez moi. Le logement jouxte l'infirmérie et est trop petit pour loger ma famille. J'ai donc gardé ma maison. Le fisc considère que j'ai une résidence secondaire... Depuis quatre ans, je suis de service dix-huit à vingt heures par jour, ce qui empêche toute activité... »

Depuis quatre ans, je suis de service dix-huit à vingt heures par jour, ce qui empêche toute activité...



Chambre noire

té sociale, sportive, culturelle... Si d'aventure je sollicite une autorisation de sortie, je dois en donner le motif au proviseur et laisser mes coordonnées. Je vis sans liberté ni intimité. Étant peu sollicitée la nuit, j'ai demandé d'assurer les gardes chez moi avec une liaison téléphonique. Refusé ! Comment admettre qu'un bahut en pleine activité fonctionne avec une infirmerie fermée entre 14 et 18 heures et juger l'infirmière indispensable la nuit ? Chaque année, je renouvelle ma demande de mutation, mais les places sont chères. Je me demande même si je ne vais pas retourner à l'hôpital, je me sentirais plus utile...

Je suis isolée dans cet univers sclérosant, exclue de toute vie sociale et de la vie de l'établissement. Alors comment assumer mon rôle d'interlocutrice privilégiée, de soutien psychologique auprès des élèves en mal d'être ? »

Les infirmières itinérantes peuvent couvrir jusqu'à 10 000 km par an. Leurs horaires et leurs congés annuels sont variables selon la quantité de temps consacré au secteur primaire d'une part, et au secteur secondaire d'autre part. L'unification des missions a entraîné l'harmonisation des horaires et des congés, en se référant à ceux des infirmières en résidence (sans internat). Seules les infirmières d'internat sont concernées par les astreintes de nuit. Cette obligation imposée par une circulaire administrative ne repose sur aucun arrêté portant dispositions particulières sur les obligations de service des infirmières de l'Éducation nationale.

L'isolement dans lequel se trouve ces personnels n'est pas tolérable. Il y a nécessité d'une remise à plat de leurs missions et service. Le Sgen-CFDT y veillera.

Christine Renaud

TSS

Obligations de service des infirmières

La circulaire 73-097 du 22 février 1973 stipule que l'horaire hebdomadaire est fixé à quarante et une heures sur cinq jours et demi. L'amplitude maximale de service est de dix heures par jour. Elle ne peut être fractionnée en plus de deux périodes... Les infirmières logées dans un établissement comportant un internat doivent assurer chaque semaine cinq gardes de nuit comprises entre 21 heures et 7 heures...

Le travail effectif de nuit ne donne lieu à aucune récupération... Elles bénéficient des va-

cances scolaires. À l'occasion des petites vacances, si un ou plusieurs internes restent dans l'établissement, ainsi que pendant les grandes vacances si l'établissement est désigné comme centre d'examen scolaire, elles assurent un service de garde en alternance avec les secouristes lingères. À noter que ce corps n'existe plus depuis six ans).

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

JURIDIQUE

Responsabilité en cas d'accident

Outre les affaires pénales, se multiplient les affaires civiles où une indemnisation est demandée quand un accident a eu lieu dans le cadre scolaire.

Deux affaires récentes mettent l'État hors de cause au motif que l'action se prescrit par trois ans. C'est à la faveur d'une médiatisation des affaires que l'on découvre qu'un accident peut être "rémunérateur" et qu'on engage une action cinq ans après...

Les juges ont par ailleurs des appréciations très variées des risques que l'on peut assumer en éducation physique.

Ainsi le tribunal de Grande instance de Béthune (Stefek contre préfet du Pas-de-Calais, n° 97/00534, 15/09/98) estime-t-il qu'une activité d'initiation à la bicyclette organisée par une école maternelle était trop dangereuse. La présence de deux adultes pour le groupe ne suffisait pas « pour de jeunes en-

fants défaillants dans la maîtrise de l'équilibre, munis d'un engin à risque » (sic !).

L'enseignant devait, toujours selon le jugement, aider les enfants un par un comme « les bons pères de famille qui accompagnent l'évolution du cycliste débutant en marchant voire en courant à ses côtés. »

À l'inverse, la cour d'Appel d'Orléans (GMF, Dijoux contre préfet d'Indre-et-Loire, n° 2012, 26/10/98) a mis l'État hors de cause en considérant qu'on ne pouvait reprocher à des garçons de douze à quinze ans, de se livrer pendant la récréation à la pratique du rugby. On ne peut reprocher au surveillant de n'avoir pu prévenir « l'accident survenu à l'occasion d'un placage, technique que suppose ce sport ». En se prévalant de « la théorie du risque accepté en matière sportive », les appelants ont été entendus.

ITA-BIB

CARRIERE, FORMATION, EMPLOI

Élections professionnelles

Les résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN), des 18 et 22 mars 1999, pour les corps de bibliothèques de catégorie A (bibliothécaires et conservateurs) marquent un net succès des listes CFDT (Sgen et Culture).

La participation à ce scrutin a été bonne et il n'y a pas eu de deuxième tour.

Sur l'ensemble de ces trois corps, la CFDT, avec 26,6 % des voix, est la deuxième organisation syndicale et talonne de très près la Fen. Mieux, chez les conservateurs, avec

près de 32 %, elle amplifie l'avance qu'elle avait déjà. Les nouvelles CAPN ressembleront, dans leur composition syndicale, aux précédentes et les trois sièges obtenus permettront à la CFDT et à ses élus(e)s de toujours mieux défendre les personnels et de faire entendre les revendications qu'elle porte.

C'est grâce à un travail en syndicat général et plus de présence dans les établissements que le Sgen et la CFDT peuvent augurer d'aussi bons résultats dans les autres corps lors de prochaines élections.

SECOND DEGRÉ**Accélération de la hors-classe**

Comme le prévoit les statuts du second degré, le repyramide à 15 % du taux de hors-classe devrait être atteint pour l'an 2000. La moyenne de chaque corps du second degré pour 1998 atteignait environ 12 %, hormis les professeurs des lycées professionnels qui accusaient un retard avec 9,5 %.

Dès cette année, avec une mesure supplémentaire au budget initialement prévu, c'est 4 651

enseignants du grand second degré qui seront promus. L'année suivante, avec 6 085 hors-classe supplémentaires annoncés pour le projet de loi finance 2000, la barre des 15 % serait enfin atteinte.

Nombre de hors-classe

	1999	2000
Agrégés	545	818
Certifiés	2291	2972
Prof. EPS	191	256
PLP	1447	1848
CPE	179	191

Concours réservés annulés

Les premiers concours réservés avaient été perturbés au printemps 1997, surtout en Île-de-France, par des actions de différentes coordinations. Certains candidats, empêchés de passer les épreuves, ont saisi le Conseil d'État pour que le concours soit annulé.

Depuis quelques semaines, les premières décisions tombent (Anglais, SES, CPE...).

Le Conseil d'État annule la délibération attaquée des

jurys, les admis sont donc juridiquement "non admis", mais le ministère a immédiatement fait savoir qu'il demanderait au Parlement d'autoriser malgré tout leur recrutement. Pas de panique donc, les collègues titularisés à la suite de ces concours ne subiront aucune conséquence. Quant aux candidats malheureux, ils voient certes reconnue par le Conseil d'État l'illégalité de la délibération des jurys, mais pour l'honneur.

Validation des acquis professionnels**CFA**

Depuis le vote de la loi en 1992, le Sgen-CFDT demande que la validation des acquis professionnels (VAP) concerne l'ensemble des diplômes technologiques et professionnels délivrés par les différents ministères. Une étape vient d'être franchie.

Le décret du 22 février 1999 prévoit l'extension du dispositif VAP aux diplômes de niveau I à V délivrés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Les dossiers de validation des acquis professionnels sont instruits par les directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

La bonification de quinze points d'indice accordée par la revalorisation Jospin de 1989 aux certifiés, CPE et PLP2 de classe normale âgés de plus de 50 ans et atteignant le 8^e échelon entre 1989 et 1995, ainsi que la bonification indiciaire pour les chefs d'établissement prévue par le décret du 11 avril 1988, doivent être prises en compte dans l'assiette de calcul des revenus de remplacement du congé de fin d'activité (CFA).

Jeunes handicapés

Les personnes handicapées qui veulent se présenter à un concours du ministère de l'Éducation nationale (hors Atoss) doivent passer devant une commission académique (handicap de moins de 80 %) ou une commission nationale (handicap de plus de 80 %). Cette commission donne ou non l'autorisation de subir les épreuves et détermi-

ne si le concours sera ou non aménagé (temps supplémentaire, secrétariat, épreuves en braille...).

Le Sgen-CFDT est présent dans ces commissions.

Si vous connaissez une personne handicapée qui voudrait passer un concours à l'Éducation nationale, contactez votre syndicat.

PREMIER DEGRÉ**Partenariat école-familles**

Le ministère de l'Éducation nationale et la délégation interministérielle à la Famille (Dif) prépare un programme visant à améliorer les relations école-familles.

Cinq axes de travail sont prévus :

- développer des actions de prévention de la violence en primaire, en prenant appui sur des programmes sur l'expression et les comportements affectifs des enfants (programmes testés à Lille à l'initiative de Jacques Fortin). Épinay-sur-Seine (93) pourrait être lieu d'expérimentation ;

- orienter les élèves en respectant le choix des familles, en ouvrant un lieu d'information permanent dans chaque établissement. Expérimentation possible à Rennes et à Créteil ;

- étendre aux parents le principe de l'École ouverte. Ceci a été expérimenté aux vacances de février dans le collège Vaillant-Couturier de Champigny-sur-Marne (94) ;
- articuler les modes de garde de la petite enfance avec la maternelle, en expérimentant sur l'académie de Bordeaux ;
- former les enseignants aux relations avec les parents, avec un module expérimental à l'institut universitaire de formation des maîtres de Créteil.

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://www.sgen-cfdt.org>

HANIFA CHÉRIFI

Depuis novembre 1994, Hanifa Chérifi est chargée de mission à l'Éducation nationale. Elle intervient, entre autres, comme médiatrice dans les "affaires" de voiles islamiques. Nommée récemment au Haut Conseil à l'Intégration, elle est également membre du groupe de travail national "Islam et laïcité" de la Ligue de l'enseignement.

Son atout : la connaissance approfondie du contexte social et religieux.

Son rôle : comprendre et faire comprendre au-delà du juridique.

Quelle conception aviez-vous de votre mission à votre nomination, et quelle est-elle aujourd'hui ?

À ma nomination, je suis partie sur le terrain sans aucun a priori, avec comme bagage une double expérience professionnelle : celle d'enseignante acquise au début des années quatre-vingt, et celle, plus récente, dans le domaine de l'insertion socio-économique des populations immigrées.

Cependant, je ne connaissais pas dans le détail les positions des enseignants sur les questions du voile apparu seulement après 1989. On attendait de moi de convaincre les élèves de ne pas aller à l'affrontement. Mon premier souci a été d'écouter et d'essayer de comprendre. Pourquoi des jeunes filles choisissaient de se soumettre à des obligations religieuses contraintes, s'engageaient dans un rapport d'affrontement avec le milieu scolaire, au risque de se voir exclues de l'école, pourtant lieu d'émanicipation et de promotion, en particulier pour ces jeunes filles ?

Mon approche était et reste de faire la part des choses entre la provocation propre à l'adolescence, le besoin de références identitaires fortes, et les influences de la famille ou du quartier. Le personnel de l'Éducation nationale a été surpris par ce phénomène et n'était pas préparé à gérer ce type de problèmes émanant d'élèves issus de l'immigration.

Quelle est votre approche de ce que devrait être le rôle de l'École, et de ce fait, des enseignants et de tous les personnels de l'Éducation nationale ?

L'École peut gérer ces problèmes si le corps enseignant et la communauté scolaire en général sont bien informés sur la signification du voile, au-delà de l'aspect juridique. Il est important notamment que le milieu enseignant saisisse le modèle civilisationnel, les valeurs auxquelles renvoie le voile, tout en tenant compte du contexte socio-économique parfois très difficile dans lequel vivent ces jeunes filles. Ma mission est de faire en sorte que les enseignants ne soient pas désarmés sur ces différentes questions. En fait, nous sommes ici moins devant un débat sur la laïcité à l'école que sur le modèle d'intégration. Et de ce point de vue, le voile introduit pour la première fois, du côté de l'immigration, une divergence fondamentale.

On peut craindre aussi un développement du communautarisme, comment l'École peut-elle réagir ?

Il est certain que le voile est un des éléments fort de structuration du communautarisme avec des risques de ghettoisation. On peut noter, à ce titre, que le voile dont les jeunes se saisissent parfois comme un signe de contestation de la marginali-



Michel Debon

« Ma mission est de faire en sorte que les enseignants ne soient pas désarmés face aux questions que pose le port du voile. »

sation dont elles sont victimes comme enfants d'immigrés, les entraînent irrémédiablement à s'enfermer elles-mêmes dans cette marginalisation. C'est bien là le drame, ainsi, du fait du voile, elles se ferment par exemple les portes de la fonction publique.

L'École peut freiner cette évolution par une éducation à la citoyenneté et en s'intéressant davantage au devenir de ces jeunes filles, notamment des plus jeunes. Car elles sont prises dans une logique où l'obéissance à la religion prime sur les règles de la citoyenneté. Une plus grande place faite aux courants philosophiques, à l'histoire des religions, mais aussi à l'histoire du mouvement des femmes serait un élément de réponse. Peut-être aussi que l'introduction dans les programmes d'enseignement de l'histoire de l'immigration dans la nation permettrait à ces jeunes de se situer.

Comment en est-on arrivé là ? Quel doit être selon vous, le rôle des différentes autorités.

À la base, il y a indéniablement un déficit d'intégration. On est devant une difficulté double face à ces jeunes. Un environnement socio-économique d'exclusion, et une pression idéologique qui, sous prétexte de référents identitaires, cherche à les enfermer dans un système communautaire fort sur la base de la religion. On soulignera que l'identité qui est offerte à ces jeunes est davantage une identité construite, plutôt de substitution que celle transmise par leurs parents. Je ne crois pas que l'on soit démunie, ni à l'École ni plus largement dans la société, pour proposer des solutions. Mais il y a urgence, car faute de réponse, le phénomène communautariste avance, se développe.

Propos recueillis par Catherine Hirschmuller et Michel Debon

Colloque sur l'École

Enjeux scolaires - Enjeux sociaux

organisé par le Sgen-CFDT

Samedi 5 juin 1999

de 9 à 17 heures, Paris, La Sorbonne, amphithéâtre Richelieu

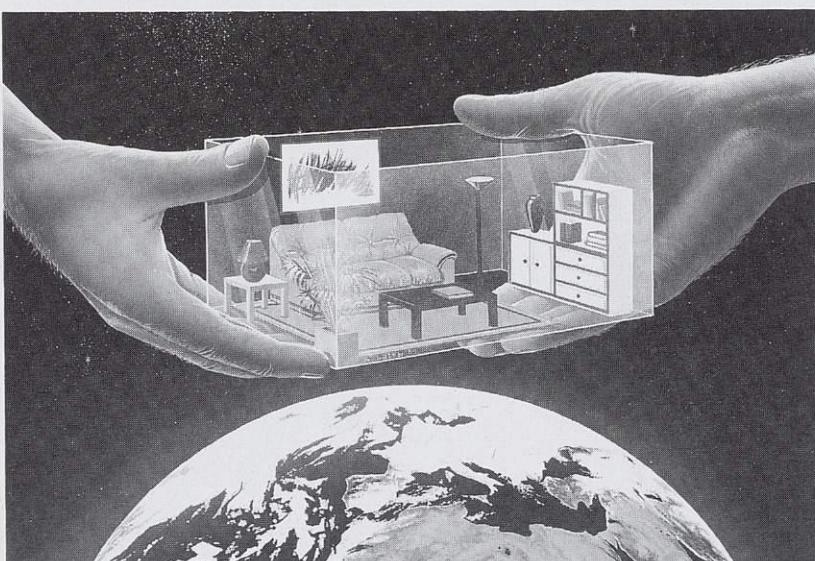
Avec la participation de chercheurs en sciences de l'éducation et en sociologie, et l'intervention de Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT



DEVIS GRATUIT AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 96175 95

Nice

Tél. : 93 64 59 40

Berlin

Tél. : 9102 62 40

Prague

Tél. : 6747 01 09

Varsovie

Tél. : 68 47 61 61

Carcassonne

Tél. : 62 93 55 01

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Lille

Tél. : 53 20 65 65

Le Mans

Tél. : (59) 26 72 71

Brest

Tél. : 59 61 17 17

Dinan

Tél. : 59 61 17 17

Guadeloupe

Tél. : (590) 26 72 71

Montpellier

Tél. : 67 47 01 09

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 20 65 65

Guyane

Tél. : (594) 30 73 70

La Réunion

Tél. : (262) 43 41 72

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

Un outil indispensable

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements. Le Vade mecum du Sgen-CFDT est rangé dans trois livres-classeurs. Chaque trimestre, la *Revue du Vade mecum* permet une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apporte commentaires et appréciations sur les nouveaux décrets, circulaires ou lois publiés ou en préparation.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non

Tarifs valables de janvier à décembre 1999.

Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/> jusqu'en décembre 1999	260 F	470 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en décembre 2002	460 F	870 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/> jusqu'en décembre 1999	260 F	470 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en décembre 2002	460 F	870 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/> jusqu'en décembre 1999	420 F	750 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en décembre 2002	720 F	1350 F

(*) Agrafez la bande adresse de Profession Éducation à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque à l'ordre du Sgen-CFDT :



vade
mecum

SGEN
CFDT